

| | | | |
|-------------|------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| RGPD | DUREE | PRIX Intra-entreprise | Effectif du groupe |
| | 2 jours Jours de 7h | TJM - A partir de 750 € HT | 1 à 8 personnes |

Depuis mai 2018, le règlement européen sur la protection des données (RGPD) impose aux entreprises un cadre pour assurer une protection optimale des données personnelles.

Chaque entreprise doit être en capacité de démontrer qu'elle a mis en œuvre un système de contrôle de l'application du règlement.

1 PUBLIC

Cette formation s'adresse aux sociétés de tous secteurs d'activités et peut intéresser plus particulièrement les Dirigeants, les Managers Opérationnels, les Référents qualité, les Référents R.H., qui souhaitent lancer le chantier RGPD dans leur entreprise.

2 PREREQUIS

Il n'y a pas de prérequis de connaissance ou de qualification pour assister à cette formation.

3 OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation :

- Vous aurez acquis les principes RGPD.
- Vous saurez appliquer les principes au contexte de l'entreprise et serez en capacité de les partager au sein de l'entreprise.
- Vous aurez initié le registre des données personnelles.
- Vous serez capable de construire et piloter le plan d'action.

4 CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation, sa durée seront personnalisés et adaptés pour répondre à vos besoins spécifiques et au cas de votre entreprise

> Les enjeux règlementaires

- L'origine et le pourquoi du règlement RGPD
- Notions associées au RGPD : Données personnelles, Charte informatique (Sécurité, Intégrité, Confidentialité, Anonymisation, ...)
- Les principales exigences du règlement RGPD : En quoi votre entreprise est concernée

> Comment lancer le chantier RGPD dans l'entreprise

- Comprendre le contexte de l'entreprise, les activités menées et celles qui occasionnent le traitement de données personnelles.
- Recenser les données personnelles collectées (salariés, tiers : clients, partenaires... ; celles présentes et supportées dans le SI)
- Identifier :
 - > Les acteurs impliqués dans le système de maîtrise des données personnelles,
 - > Les différentes catégories de données personnelles (traitées par processus),
 - > Les types de traitements (Manuel - sur papier, sur fichier, Automatisé, ...)
 - > Les acteurs internes et/ou externes (dont prestataires et sous-traitants),
 - > Les flux de données (identification des transferts éventuels, stockage, durée de conservation, ...)
 - > Les bases juridiques sur lesquelles se fondent les traitements.
- Définir l'instance de gouvernance adaptée, qui sera garante de l'application et de la conformité aux exigences règlementaires :
 - > valider la nécessité de nomination d'un DPO, missions & rôles de la Délégation à la Protection des Données
 - > valider l'organisation à mettre en œuvre

5 MOYENS PEDAGOGIQUES

Différentes pédagogies sont utilisées au cours de cette formation afin d'amener l'apprenant vers un maximum d'autonomie : la formation est directive (apport de connaissance) et participative (le formateur engage les apprenants à illustrer par des cas concrets et rencontrés au sein de l'entreprise).

6 MOYENS TECHNIQUES

Cette formation réalisée en face à face. Elle nécessitera un vidéoprojecteur et/ou un écran, un paperboard et des stylos.

Nos formations sont réalisées en intra entreprise dans les locaux de nos clients qui selon les cas sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

7 EVALUATION DES ACQUIS

L'acquisition des compétences sera auto-évaluée par l'apprenant d'une part, puis évalué par le formateur suite à un test de connaissance ou une mise en situation pratique.